



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur les démolitions.

*Que lors de la séance tenue le 09 janvier 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2023-301 relatif à la démolition d'immeubles**».*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 06 février 2023 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le projet de règlement vise à :


- respecter la loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apportant plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments.

Que le projet de règlement s'applique à tout le territoire de la Municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 24 janvier 2023.


Sylvie Champagne
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2023-301 Assemblée consultation